



Strasbourg, 2020/06/03

NOTICE TO SKIPPERS N° FR/2020/01439**Modifié par l'avis n° FR/2020/02376**

Legal text :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Security risk public**Mesures liées à la crise "Coronavirus"****Change in operation timetable (Restriction des horaires d'éclusement à la plage 8h00 - 18h00) (every users - dans les deux sens)****- from 2020/03/21 at 18:00**

- o Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse (écluses de Niffer)
pk 0,000

Comment :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie Coronavirus et dans l'objectif de maintenir dans la durée le fonctionnement des ouvrages, les horaires de passage aux écluses grand gabarit de Niffer sont réduits à la plage horaire 8h00 - 18h00, 7 jours sur 7.

Il est rappelé que conformément à l'avis à la batellerie N° FR/2020/01411, la navigation touristique et de plaisance est totalement interdite sur l'ensemble du réseau navigable de la Direction Territoriale de Strasbourg depuis le 17/03/2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

In case of need, you may contact the following authorities :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Expiration date :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER